

du 18/10/2011

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Décision modificative n°1  
sur le budget de la  
commune

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Mlle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents : MM..

Procuration : Mr Jacques THIOT à Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose à l'Assemblée que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de la commune de l'exercice 2011 sont insuffisants et qu'il serait nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

**Nota- Le Maire certifie  
que la convocation du  
Conseil avait été faite le  
13/10/2011**

Compte 739116 dépense	:	0 €
Compte 7323 recette	:	+ 720 €
Compte 748313 recette	:	0 €

**Pour extrait conforme au  
registre  
Fait à Marchastel le  
18/10/2011  
Le Maire,**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces mouvements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote ces virements de crédits.

**Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 18/10/2011  
et publication ou  
notification  
le 18/10/2011**

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents